

**Séance du
Conseil du
23 août 2023**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le mercredi 23 août 2023 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Simon Nadeau, Yvon Roy, Martin Papineau, Luc Vézina et Michel Rousseau et la conseillère, M^{me} Edith Rousseau. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière par intérim, est également présente.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023;
5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière;
7. Modification du calendrier de la séance du mois de septembre;
8. Avis de motion annonçant une modification au règlement de zonage # 111-1990;
9. 1^{er} projet de règlement modifiant la grille des usages permis faisant partie intégrante au règlement de zonage numéro #111-1990;
10. Résolution autorisant le dépôt d'une demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons;
11. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023, programmation de travaux # 2;
12. Autorisation de contrôle du roseau commun sur une propriété de la Municipalité;
13. Offre d'emploi, préposé aux travaux publics, à temps partiel et sur appel;
14. Dons et souscriptions;
15. Correspondances;
16. Suivi des dossiers;
17. Varia :
 - 17.1 Travaux au bloc sanitaire municipal à côté du Magasin de l'Isle;
18. Période de questions écrites et verbales;
19. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Frédéric Poulin, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M. Simon Nadeau, siège #1

M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

2023-08-01

2007-12-01-ss 3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Simon Nadeau, appuyé par le conseiller Michel Rousseau, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-08-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 Prévisions

Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2023

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2023-08-03

5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Michel Rousseau et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 3366 au numéro 3378 et les paiements AccèsD pour la somme de 102 473,99 \$. Les salaires seront à comptabiliser lors de la prochaine séance.

2023-08-04

6. Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière

Nomination dg et greffière-trésorière

ATTENDU QUE le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ière) trésorier(ère) est vacant depuis le 25 mai dernier;

ATTENDU QUE M^{me} Sophie Boucher, a assumé les fonctions de greffière-trésorière par intérim à partir du 12 juin dernier;

ATTENDU l'article 179 du Code municipal du Québec, lequel article indique qu'une municipalité doit avoir un employé désigné à la fonction de « greffier »;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un(e) directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ère) suite à l'ouverture du poste;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues, pour la fonction de directeur(ric) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ière) et selon les recommandations du Conseil, quant à l'embauche;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau

Appuyé par le conseiller Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal embauche et nomme M^{me} Virginie Gagnon, au poste de directrice générale et greffière-trésorière. La date d'entrée en fonction officielle sera le 29 août 2023.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail relié à cette nomination, tel que présenté au Conseil municipal.

De plus, M^{me} Boucher continuera d'assumer temporairement certaines fonctions pour le bon fonctionnement de la Municipalité, le temps d'effectuer une transition et un support à l'employée nouvellement en poste.

2023-08-05

7. Modification du calendrier de la séance du mois de septembre

Modification
séance
du mois de
septembre

CONSIDÉRANT la résolution 2022-12-05 adoptée à la séance de décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution détermine le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023 et qui se tiendront les lundis, à la Salle des Bâisseurs du Centre de la Volière et qui débiteront à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Sophie Boucher supportera M^{me} Gagnon pour sa première séance et sera par conséquent en présentiel, la séance du mois de septembre doit être déplacée;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière assume déjà les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière pour la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et la séance pour le mois de septembre est à la même date;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le calendrier de la séance pour celle du mois de septembre;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Simon Nadeau

Appuyé par le conseiller Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De modifier la séance du mois de septembre qui devait se tenir le 11 septembre pour le lundi 18 septembre 2023 à la même heure et l'endroit régulier du Conseil. Qu'un avis public de modification soit publié aux deux endroits habituels.

Avis de motion
Modification
règl.
111-1990

8. Avis de motion annonçant une modification au règlement de zonage 111-1990

AVIS DE MOTION

ANNONÇANT UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 111-1990

Je, soussigné, Yvon Roy, conseiller de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement visant à modifier le Règlement de zonage #111-1990 relatif à l'agrandissement de la zone ScM.3 à même la zone Ab.2 en y permettant tous les usages déjà permis à la grille des spécifications, et ce, avec dispense de lecture.

2023-08-06

1^{re} projet de
règlement
Modification
règl. zonage #
111-1990

9. 1^{er} projet de règlement modifiant la grille des usages permis faisant partie intégrante au règlement de zonage numéro #111-1990

Projet de règlement

MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES PERMIS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO #111-1990

CONSIDÉRANT QU' un projet d'agrandissement de la zone aéroportuaire est envisagé sur le lot 3 475 027, situé dans la zone Ab.2, aux fins d'extension de l'infrastructure de la piste d'atterrissage;

CONSIDÉRANT QUE l'usage "infrastructure d'utilité publique" n'est pas autorisé dans la zone Ab.2, mais qu'il est autorisé dans la zone voisine ScM.3;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la zone ScM.3 permettra l'usage "infrastructure d'utilité publique" à cet emplacement, puisque non autorisé dans la zone Ab.2;

CONSIDÉRANT QUE le lot ciblé, contrairement au reste de la zone ScM.3, est situé à l'intérieur de la zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles c.P-41.1 ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 23 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le _____ ainsi qu'à l'approbation référendaire le _____ ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau

Appuyé par le conseiller Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES PERMIS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO #111-1990 » soit adopté.

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le règlement numéro #2023-01 porte le titre de « RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES PERMIS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO #111-1990 ».

ARTICLE 1.2 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante.

ARTICLE 1.3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'agrandir la zone ScM.3 à partir d'une partie du lot de la zone Ab.2 en apportant des modifications au Règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 1.4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

ARTICLE 1.5 PERSONNES ASSUJETTIS AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Toute personne physique ou morale, association ou société est assujettie au présent règlement.

CHAPITRE 2

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA GRILLE DES USAGES PERMIS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO #111-1990

ARTICLE 2.1 ZONE MIXTE ScM.3

La zone mixte ScM.3 est modifiée par l'ajout du lot 3 475 027 ainsi que le retrait d'une partie à la zone agricole Ab.2, le tout tel qu'indiqué aux annexes A, B et C du présent règlement.

CHAPITRE 3 DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adopté à Cap-Saint-Ignace, ce 23^e jour d'août 2023.

Frédéric Poulin
Maire

Sophie Boucher
greffière-trésorière par intérim

2023-08-07

Demande
subvention
Nouveaux
Horizons

10. Résolution autorisant un dépôt d'une demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager la Place intergénérationnelle à proximité du Centre la Volière et déposer une demande au *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer la qualité de vie et les services aux personnes âgées et ses citoyens en général;

CONSIDÉRANT QUE un projet a été élaboré et les aînés sont partie prenante du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau

Appuyé par le conseiller Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues autorise le dépôt d'une demande au programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* et s'engage à réaliser le projet tel que présenté.

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues mandate comme représentante, M^{me} Virgine Gagnon, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande.

2023-08-08

Programmation
TECQ
2019-2023

11. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023, programmation de travaux # 2

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau

Appuyé par le conseiller Simon Nadeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2023-08-09

Autorisation
roseau
commun

12. Autorisation de contrôle du roseau commun sur une propriété de la Municipalité

CONSIDÉRANT QU' il y a présentement un projet en cours sur les battures de l'Isle-aux-Grues pour le contrôle du roseau commun sur certaines propriétés;

CONSIDÉRANT QUE Conservation de la Nature Canada tente de consolider le secteur dans lequel les efforts qui ont été entrepris dans les dernières années dont une colonie se trouve en partie sur la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' ils planifient une phase de bâchage en octobre 2023 et demande l'accord de la Municipalité pour le réaliser sur sa propriété (lot 3 687 927 (extrémité Est du chemin du Roi);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau

Appuyé par le conseiller Simon Nadeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser Conservation de la nature Canada à effectuer un contrôle de la colonie de roseau commun sur sa propriété située à l'extrémité Est du chemin du Roi et portant le numéro 3 687 927.

2023-08-10

Offre d'emploi
à temps partiel
et sur appel
Travaux
publics

13. Offre d'emploi préposé aux travaux publics, à temps partiel sur appel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin occasionnellement d'un employé polyvalent pour divers travaux en lien avec l'entretien des bâtiments, de certains espaces verts, de différents travaux en voirie municipale et autres;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'afficher un poste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Simon Nadeau

Appuyé par le conseiller Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'afficher un poste de préposé aux travaux publics à temps partiel sur appel afin d'assurer l'entretien des bâtiments municipaux, de faire des travaux de voirie municipale et de d'autres tâches en lien avec l'entretien général de la municipalité.

2023-08-11

Dons et
souscriptions

14. Dons et souscriptions

CONSIDÉRANT QUE le comité de citoyen demande le soutien financier de la Municipalité pour des activités réalisées en juin et en juillet et une autre à venir en août;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier demande un montant de 500 \$ afin de rembourser certains frais pour l'impression d'affiches, l'achat de décorations et autres dépenses;

CONSIDÉRANT QUE comité souligne que cette aide pourrait être administrée par la Municipalité et que le comité soumettrait des demandes de remboursement sur présentation de factures liées aux dépenses d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues a adressé une demande concernant l'accès public au fleuve;

CONSIDÉRANT QU' il est important de procéder à des interventions d'urgence pour la sécurité des utilisateurs d'embarcations de plaisances et tout autres utilisateurs de la mise à l'eau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Simon Nadeau

Appuyé par le conseiller Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION

D'accepter une contribution au comité citoyen d'un montant maximal de 500 \$, sur présentation de factures, pour les activités qui ont été organisées en juin et juillet et l'activité d'août. Une réflexion sera faite quant au comité de la Politique familiale de la Municipalité qui est composé de divers représentants municipaux et citoyens. Le mandat

de ce comité vise normalement des activités pour les familles, les aînés, les nouveaux arrivants et il est responsable d'actions similaires. Comme le plan d'action de la politique familiale est à revoir très bientôt et qu'il y a un projet d'aménagement d'un parc à proximité du Centre de la Volière, ce sera le moment de donner une orientation à ce dossier rassembleur.

D'accepter de défrayer les coûts pour le projet de mise à l'eau d'urgence, pour un montant maximum de 2 177,61 \$ (selon estimé déposé le 31 juillet 2023) proposé par la Corporation de la sauvagine. Cependant, le tout doit préalablement avoir toutes les autorisations nécessaires afin de procéder aux travaux.

Abstention : M. Michel Rousseau s'abstient de voter puisque e dernier est sur le conseil d'administration de la Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues.

15. Correspondances

Les diverses correspondances reçues ont été traités au point précédent au niveau des dons et souscriptions.

16. Suivi des dossiers

M. le maire fait un retour sur la correspondance reçu du CIUSS de Chaudière-Appalaches en lien avec la découverte médicale.

17. Varia

17.1 Travaux au bloc sanitaire municipal à côté du Magasin de l'Isle

2023-08-12

Travaux bloc
sanitaire

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires au bloc sanitaire municipal à côté du Magasin de l'Isle afin de corriger certaines problématiques en lien avec l'installation septique et aussi pour l'écoulement des eaux dans le stationnement;

CONSIDÉRÉANT QUE Terrassements Joncas et Frères inc. a fait une soumission en date du 21 août 2023 pour un montant 10 476,62 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Simon Nadeau

Appuyé par le conseiller Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter les travaux proposés par Terrassements Joncas et Frères inc. au montant de 10 476,62 \$. Le tout est conditionnel à l'obtention des autorisations nécessaires pour la réalisation de ces travaux (permis, autorisation autre). Si aucune autorisation est nécessaire, les travaux pourront avoir lieu.

Période de questions écrites et verbales

**2023-08-13
Levée de la séance**

18. Période de questions générales écrites et verbales

M. le maire demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non.

19. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Simon Nadeau, que la séance soit levée à 20 heures 09.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière par intérim

Frédéric Poulin
Maire

